

L'article 1^{er} du projet de loi relatif à l'énergie

Déclaration du groupe CGT-FO

Le gouvernement a saisi notre Conseil pour examiner l'article 1er du projet de loi sur l'énergie modifiant quatre objectifs figurant dans la loi de transition énergétique votée en 2015. Deux de ces objectifs sont revus à la hausse : intégration dans la loi de l'objectif d'une neutralité carbone en 2050 au lieu du facteur 4, révision de la baisse de consommation d'énergie fossile à l'horizon 2030 de 30 % à 40 % par rapport à 2012. Deux autres objectifs sont revus à la baisse, le Gouvernement actant le caractère déraisonnable de ces derniers : réduction de l'objectif de baisse des consommations énergétiques à l'horizon 2030 de 20 % à 17 % et décalage à 2035 de l'objectif de ramener à 50 % la part du nucléaire dans le mix électrique plutôt que 2025.

S'agissant d'un sujet qui impacte directement et fortement le pouvoir d'achat des ménages, les débats en section ont été passionnés entre ceux qui mettent en avant une vision idéologique totalement décalée par rapport aux aspirations des citoyens et ceux tels le groupe FO qui considère que ce sujet mérite une approche pragmatique fondée sur les réalités industrielles et les besoins des citoyens.

Or, le groupe FO regrette que l'avis préconise plusieurs solutions qui soient contestables. C'est ainsi que nous rejetons la référence faite à plusieurs reprises sur la sobriété énergétique, qui renvoie à une logique de décroissance et qui apparaîtra indécente aux 12 millions de personnes qui sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique.

De même, alors que chacun peut constater que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2015-2018 n'ont pas été atteints, le renforcement de ces objectifs se traduisant par la neutralité carbone en 2050 nous interroge dès lors qu'aucun chemin socialement acceptable n'est proposé pour y parvenir. C'est même tout le contraire puisque « le CESE souligne le rôle que doit jouer la Contribution Climat Energie en matière de baisse des consommations fossiles » et demande « une nouvelle trajectoire, en ligne avec les objectifs élevés qu'il souhaite fixer au pays en la matière ».

Or, le groupe FO veut ici rappeler son hostilité constante, et bien avant les « gilets jaunes » à cette taxe injuste socialement, qui frappe les citoyens sans considération de ressources et sans prise en compte de leurs besoins.

Mais nous ne sommes pas sans propositions. La réduction de l’empreinte carbone de notre pays qui est nécessaire pour la planète passera d’une part, par la poursuite des efforts en matière d’efficacité énergétique, et d’autre part, par une électrification des usages dans le transport, le bâtiment et l’industrie compte tenu du mix électrique décarboné à 90 % et d’un prix hors taxes parmi les plus bas d’Europe.

Dans ce contexte, la réduction de la part du nucléaire à 50 % est absurde fût-ce à l’horizon 2035, car il s’agit déjà d’une énergie décarbonée. Rappelons en outre que cette filière est la troisième filière industrielle de France et qu’elle emploie 220 000 salariés. Précisons encore que la fermeture prématurée de centrales, jugées aptes au service par l’Autorité de sûreté nucléaire représente un véritable gaspillage d’argent public.

Les mêmes critiques peuvent être formulées sur les objectifs sans cesse renforcés de développement des énergies renouvelables électriques (éolien et photovoltaïque). Or, ces énergies n’ont aucun effet sur les émissions de CO₂, sont pauvres en emplois et sont intermittentes ce qui fait qu’elles n’assurent donc pas la sécurité d’approvisionnement de notre pays. Enfin, elles se traduisent par une dégradation de la balance commerciale française à travers notamment l’importation de panneaux solaires chinois, fabriqués d’ailleurs dans des conditions environnementales et sociales dégradées.

L’an dernier, la Cour des Comptes a évalué à 121 milliards d’euros, chiffre astronomique, le coût des soutiens publics pour les projets éoliens et photovoltaïques sur la durée de ces projets. La nouvelle PPE propose de passer de 5 à 8 milliards d’euros annuels ce soutien public ! C’est là un gaspillage d’argent public qui ne règle rien sur les émissions de CO₂.

Le groupe FO propose pour sa part que cet argent soit fléché vers un vaste programme de rénovation thermique commençant par nos concitoyens les plus précaires et qui aurait l’avantage de lutter réellement contre la précarité énergétique tout en baissant les émissions de CO₂.

Enfin, le groupe FO attire l’attention dans cette période de transition sur le fait que l’équilibre économique de la filière du gaz soit préservé et souligne l’importance des infrastructures gazières (réseaux de distribution et de transport, stockages et terminaux méthaniers).

Voilà ce que le groupe FO propose. Réconcilier la justice sociale et l’environnement et non pas en rester à des visions dogmatiques qui ne peuvent mener qu’à une impasse sociale, mais aussi environnementale.

Compte tenu de ces éléments, le groupe FO s’est abstenu sur cet avis.